

N°2024-07/57B

Objet : DEMANDE DE PLANTS A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

Absent excusé : Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé ayant donné procuration : Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 11 juillet 2024

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de communes Sud Roussillon va poursuivre en 2025, l'aménagement, le remplacement de plants et le regarnissage de certains de ses sites communautaires (Voie du moulin, déchèterie intercommunale, forêt intercommunale, renaturation de la liaison structurante durable tranche 2, butte paysagère rue de Hollande, regarnissage d'espaces verts existants divers ...).

En effet, l'établissement public de coopération intercommunale va entreprendre des projets d'aménagement de renaturation le long des voies vertes départementales et inter-communales (le long de la voie verte de l'Agouille de la Mar, et celle de la RD22,).

De plus, dans le cadre de la liaison structurante durable (tranche 2), nous allons entreprendre la réalisation d'un espace d'aménagement paysager naturel vaste dans le cadre des travaux de réalisation d'une nouvelle route et voie verte le long de la déviation du canal d'Elne à proximité du chemin de Charlemagne.

Aussi, pour ces différentes opérations effectuées en régie, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaiterait pouvoir obtenir des plants auprès de la Pépinière Départementale (grenadier nain, romarins rampant, santoline, teucryum, cyprès de Provence, troène du japon, troène commun,, berbérís pourpres, pistachier lentisque, lavandes, sauges, immortelles d'Italie, laurier tin, abelia, arbousier, tamaris d'été, cotinus vert et rouge, lilas commun, noisetier catalpa, chênes verts, chêne pédoncule, chêne pubescent, frêne commun, frêne oxyphile, oliviers, sureau noir, micocoulier, érable de Montpellier, albizzia etc....).

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de demander des plants à la Pépinière Départementale pour poursuivre en 2025 les aménagements des espaces verts des sites communautaires, tels que présentés,

↳ **APPROUVE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

